



PRIX ANNUELS DÉCERNÉS AUX SECTIONS

CATÉGORIES DE PRIX

Recrutement de membres et mobilisation

Décerné à une section pour l'excellence de sa prestation de programmes et de ses activités – comme des campagnes de recrutement, la sensibilisation dans la collectivité et des fonctions sociales – qui attirent, retiennent et mobilisent les membres, et contribuent à l'augmentation des effectifs.

Appui et développement des bénévoles

Décerné à une section pour l'excellence de sa prestation de programmes et de ses activités à l'appui des bénévoles, dont leur reconnaissance, leur perfectionnement et leur recrutement, ainsi que la gestion de leur relève.

Défense des intérêts

Décerné à une section qui a fait des efforts exemplaires pour faire avancer les stratégies de défense de l'Association, en encourageant et en facilitant la mobilisation des membres et en exerçant de l'influence sur les décideurs locaux.

NOUVEAU — Excellence des sections

Ce prix reconnaît une section qui a fait preuve d'excellence dans un vaste éventail de domaines. Il est décerné à une section pour l'excellence de sa prestation de programmes et de ses activités appuyant trois catégories :

- recrutement et mobilisation de membres;
- recrutement et soutien des bénévoles;
- initiatives de défense des intérêts correspondant à la mission de l'Association.

S'il reçoit un nombre suffisant de candidatures, le Comité de sélection peut envisager d'attribuer deux versions du prix : un à une section de petite taille (1 000 membres ou moins) et un à une section de grande taille (plus de 1 000 membres).

MODALITÉS

- Une section peut être mise en candidature et remporter un prix dans plus d'une catégorie.
- Les prix visent à reconnaître les activités en cours, tout en prenant en considération que ces activités peuvent également être à long terme et permanentes.
- Une candidature qui n'a pas été retenue peut être présentée lors d'une année subséquente, tant que l'activité est en cours.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

- L'appel de mise en candidature sera émis par le président du Comité des mises en candidature en janvier.
- Les membres du Comité solliciteront des candidatures; ils aideront et guideront les proposant.
- On s'attend à ce que les sections proposent elles-mêmes leur candidature, mais les candidatures peuvent aussi être présentées par des bénévoles (p. ex., un administrateur de district, un agent des services régionaux, un agent de liaison provinciale/territoriale).
- Les candidatures doivent être présentées à l'aide des formulaires de candidature appropriés. Ils doivent être accompagnés d'une lettre d'appui des deux administrateurs de district pertinents.
- Les formulaires de mise en candidature dûment remplis selon les instructions et tenant compte des critères d'évaluation doivent être reçus au Bureau national dans les délais prescrits.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Les candidatures seront évaluées par un Comité de sélection composé de membres de l'Association et de parties prenantes externes.
- Les évaluations reposeront sur les critères d'attribution établis pour chaque prix et prendront en considération les retombées positives et les activités.
- Le Comité de sélection présentera ses recommandations de lauréats au Conseil, pour approbation.

REMISE DES PRIX

- Les prix seront remis lors du banquet annuel de reconnaissance qui a lieu durant les assemblées annuelles de membres.
- Les lauréats ne seront pas informés d'avance.